

La dimension européenne et
internationale de Strasbourg :
Strasbourg, carrefour
de la citoyenneté

Avis



CÉSER  **Alsace**
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller
BP 91 006 - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09
Mail : ceser@region-alsace.eu
www.ceser-alsace.eu

CÉSER  **Alsace**
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

31 mai 2012

Avis

.....

La dimension
européenne et
internationale de
Strasbourg :
Strasbourg, carrefour
de la citoyenneté

31 mai 2012

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil Régional en date du 24 juin 2011,

Vu le projet d'avis transmis par la commission « Territoires et Coopérations » du CÉSER-Alsace du 24 mai 2012,

Vu la décision du bureau du CÉSER-Alsace en date du 29 mai 2012,

Jean-Paul BASTIAN, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace a voté le présent avis par :

72 pour

0 contre

0 abstention

Introduction

Située au cœur de l'Europe, Strasbourg a hérité d'une pluralité de cultures et de courants de pensées au fil de l'histoire, faisant d'elle l'une des villes les plus « européennes » du vieux continent.

La dimension européenne et internationale de Strasbourg et de l'Alsace a été très largement accentuée par l'implantation, au milieu du siècle dernier, d'un certain nombre d'institutions européennes à Strasbourg.

Les enjeux de ce positionnement de capitale européenne sont très importants, non seulement pour la ville et l'ensemble de l'Alsace, notamment en termes de développement économique, scientifique et culturel mais aussi pour la France, patrie fondatrice de l'Europe, qui se doit d'abriter sur son sol l'une des institutions majeures de l'Europe des 28.

C'est pourquoi, le président de la Région, M. Philippe Richert a saisi le CÉSER-Alsace le 24 juin 2011¹ pour une réflexion globale sur la vocation européenne et internationale de Strasbourg.

C'est l'installation du Conseil de l'Europe, en 1949, à l'initiative du Ministre des affaires étrangères du Royaume Uni² qui développa la vocation institutionnelle européenne de Strasbourg. La tenue, dès septembre 1952, de la session constitutive de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)³ et par la suite des sessions mensuelles de cette nouvelle institution confirma le rôle européen de Strasbourg en lui imprimant en même temps son caractère de capitale parlementaire de l'Europe. Ces caractéristiques furent renforcées par la tenue des sessions du Parlement européen à partir de 1958⁴ et par la décision formelle d'attribuer à Strasbourg le « siège » du Parlement européen par le Traité d'Amsterdam de 1997⁵. De façon concomitante, l'installation en 1959 de la Cour européenne des droits de l'homme, institution phare du Conseil de l'Europe, dont la notoriété n'a cessé de grandir, contribua à développer l'image de capitale « citoyenne » de Strasbourg, le lieu où s'expriment et où sont défendus les droits fondamentaux des citoyens de l'Europe.

Le développement des relations franco-allemandes, initiées par Robert Schuman et Konrad Adenauer dès 1950 et consacrées par le Traité de l'Élysée en 1963, est un élément majeur du renforcement du rôle européen de Strasbourg, permettant l'évolution des relations transfrontalières entre les deux pays, et devenant un modèle transposable dans d'autres régions du monde engagées dans un processus de normalisation des relations de voisinage à la suite de conflits.

Ces développements et l'installation plus récente à Strasbourg d'autres institutions européennes⁶, ont indubitablement conféré à la ville le statut d'une capitale européenne à vocation internationale. Cette dimension supranationale est confirmée par la présence des ambassades, consulats généraux et consuls honoraires de plus de soixante-dix pays⁷, ce qui fait de l'Alsace la deuxième place diplomatique de France.

Le rayonnement international de Strasbourg est conforté par les visites des plus hauts dirigeants du monde au Parlement européen et au Conseil de l'Europe, tels le Secrétaire général des Nations Unies et de nombreux chefs d'Etat ou de gouvernement.

¹ Voir lettre de saisine en annexe.

² " *Voilà une ville qui, plus que d'autres, a été victime de la stupidité des nations européennes qui croyaient régler leurs problèmes par la guerre, maintenant elle doit être appelée à devenir un symbole de réconciliation et de paix* ". Ernest Bevin, Ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, 1949.

³ Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée à l'initiative de Robert Schuman et Jean Monnet par le Traité de Paris du 18 avril 1951, souvent qualifiée de "précurseur" de la Communauté économique européenne (CEE) créée par le Traité de Rome de 1957.

⁴ Assemblée unique de la CECA et de la CEE.

⁵ Protocole sur la fixation des sièges des institutions et de certains organismes et services des Communautés européennes ainsi que d'Europol, annexé au Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997.

⁶ Voir liste des institutions présentes à Strasbourg en annexe.

⁷ Voir liste en annexe.

Le Parlement européen, quant à lui, a pris dans les années récentes une dimension grandissante, en raison de l'importance prise par l'Union européenne et compte tenu de l'accroissement de ses pouvoirs et de ses prérogatives, au point que sa notoriété domine actuellement la scène institutionnelle européenne à Strasbourg.

Même si la présence du Parlement à Strasbourg est ponctuellement remise en cause par certains parlementaires, les traités disent sans ambiguïté que le siège du Parlement est à Strasbourg.

Les adversaires de Strasbourg n'hésitent pas à réduire la durée ou le nombre des sessions en Alsace et sont prêts à utiliser toutes les ressources de procédure pour tenter de fragiliser la position de Strasbourg. Des arguments comme les difficultés d'accès aériens ou l'exiguïté des locaux sont utilisés pour cultiver un ressentiment contre Strasbourg.

De nature politique, cette situation appelle donc une réponse politique qui reste de la compétence du gouvernement français.

Les gouvernements français successifs, déterminés à conserver en France le siège du Parlement européen, ont obtenu le soutien, ou une attitude de neutralité des autorités institutionnelles du Parlement et de l'Union européenne en général. Certains gouvernements européens plaident en faveur du regroupement des institutions. Aucun d'entre eux n'a cependant jamais fait la moindre démarche officielle au niveau des instances de décisions pour un transfert à Bruxelles.

Parallèlement à un engagement politique fort, il est important d'aider le Parlement et les autres institutions à résoudre les problèmes matériels d'espace, d'accessibilité, de visibilité, et d'accueil de visiteurs.

Le présent avis est organisé en deux parties : la première présente l'impact sur le rayonnement international de Strasbourg de tous les acteurs présents dans la capitale européenne. La seconde partie est consacrée aux propositions et recommandations exprimées par le CÉSER-Alsace pour promouvoir et conforter le rayonnement européen et international de Strasbourg, comme suite à la saisine du Président de la Région Alsace du 24 juin 2011.

Cet avis sera complété dans les mois à venir, par un avis sur les propositions du contrat triennal⁸ pour la période 2012-2014.

⁸ Le contrat triennal, signé entre l'Etat, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, a pour objectif de soutenir la vocation européenne de Strasbourg. Il est établi pour des périodes de trois ans. Le prochain contrat concernera la période 2012 à 2014.

1ère partie - Le rayonnement international de Strasbourg : acteurs majeurs et impacts

Européenne, Strasbourg l'est depuis son origine, tant par sa situation géographique que par son destin historique.

Située sur le Rhin, frontière naturelle entre deux grandes entités politiques et culturelles, zone tampon entre le monde latin et le monde germanique, Strasbourg a connu le destin agité des métropoles convoitées, mais aussi le privilège de canaliser les principaux courants des civilisations européennes. Ville libre dès le XIII^e siècle, elle devient au XV^e siècle et XVI^e siècle un foyer d'humanisme (Gutenberg y crée sa première typographie) et un creuset de réforme religieuse (Calvin y séjourne, Luther y fait imprimer en allemand, les Jésuites, sous Louis XIV, fonderont un grand collège), et, implantée sur les axes Vienne - Paris - Rome - la mer du Nord, Strasbourg est devenue aussi un grand lieu de passage et de rencontre.

Il n'est ainsi pas étonnant qu'après l'installation à Strasbourg par l'Allemagne du siège de la commission centrale pour la navigation du Rhin, le Gouvernement Britannique ait proposé en 1948 d'y installer l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, représentant actuellement plus de 800 millions d'européens. Par la suite de nombreuses organisations ou institutions européennes ont fixé leur siège à Strasbourg qui, comme New York et Genève a l'avantage de ne pas être la capitale d'un Etat.

1.1 Les institutions européennes

Sur le plan strictement institutionnel, les trois principaux organismes européens sont le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et la Cour européenne des droits de l'homme. Mais un grand nombre d'autres organisations siègent également à Strasbourg et contribuent à son rayonnement international.

1.2 Les représentations diplomatiques

Strasbourg compte plus de soixante-dix consulats, ambassades et représentations diplomatiques⁹. Elle est la deuxième ville diplomatique de France après Paris. Ces présences étrangères participent directement aux échanges économiques, culturels et commerciaux avec les pays présents et contribuent fortement à la notoriété internationale de la ville.

A titre d'exemple, la présence à Strasbourg de ces représentations a permis de développer des relations privilégiées avec le Japon, la Chine ou encore les Etats-Unis.

1.3 Les universités, la recherche et les grandes écoles

Résolument tournée vers l'international, l'Université de Strasbourg attire de nombreux étudiants, enseignants et chercheurs de toute l'Europe mais aussi d'autres continents.

En outre, en 1989, les universités de Strasbourg, de Mulhouse¹⁰, de Bâle, de Fribourg-en-Brigau et de Karlsruhe ont fondé la Confédération Européenne des Universités du Rhin (EUCOR) qui représente un méta-réseau franco-germano-suisse. Avec 107000 étudiants et plus de 11000 enseignants-chercheurs, ces universités représentent la part prépondérante du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur de la Région métropolitaine du Rhin supérieur.

⁹ Voir liste en annexe.

¹⁰ Dénommée Université de Haute Alsace (UHA).

Par ailleurs, la présence du CNRS¹¹, de l'INSERM¹², ou encore d'autres structures dans le domaine de la recherche telles que l'IRCAD¹³..., attirent des scientifiques de renom du monde entier à Strasbourg et ont permis l'attribution de plusieurs prix Nobel scientifiques. Ce haut niveau de la recherche a également donné lieu à la création de plusieurs pôles d'excellence. Enfin Strasbourg accueille la prestigieuse Ecole Nationale d'Administration (ENA) qui se définit elle-même comme une école à vocation européenne et internationale, à côté de son équivalent pour la fonction publique territoriale, l'Institut National des Etudes Territoriales (INET).

1.4 Les entreprises internationales

Par leur position au cœur de l'Europe rhénane, l'Alsace et Strasbourg ont attiré et doivent continuer à attirer de nombreux investisseurs étrangers. Le potentiel en matière de main-d'œuvre, de compétences, de savoir-faire et de recherche permet de répondre aux besoins des entreprises, particulièrement dans l'industrie et le tertiaire.

1.5 Les structures de coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière est dynamique en Alsace. Les Eurodistricts et la Région métropolitaine du Rhin supérieur sont des outils pertinents pour le développement et la reconnaissance internationale de Strasbourg.

1.6 L'impact économique

Le fonctionnement des institutions européennes occasionne, d'une part la création d'un nombre important d'emplois sur place, d'autre part une activité économique (transport, hébergement, restauration, consommation de biens et de services.....) liée aux séjours temporaires des membres, parlementaires et visiteurs.

A ce titre, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe compte 318 membres qui se réunissent quatre fois par an à Strasbourg, auxquels s'ajoutent 2.086 agents fonctionnaires, dont 2.045 sur le site de Strasbourg, ainsi que 242 contractuels, soit au total 2287 agents rémunérés basés à Strasbourg¹⁴. Les représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe sont évaluées à 800 personnes, auxquelles s'ajoutent les observateurs permanents, soit 185 personnes.

La Cour européenne des droits de l'homme compte 47 juges et 640 agents qui sont rattachés au Conseil de l'Europe.

Le Parlement européen, quant à lui, se compose aujourd'hui de 754 députés européens, présents lors de douze sessions de quatre jours à Strasbourg par an; il fonctionne avec un personnel réduit hors sessions parlementaires (150 personnes), dont 60 environ appartiennent aux services du Médiateur européen qui est hébergé dans les mêmes locaux.

Chaque session du Parlement européen représente une présence de près de 3500 personnes, séjournant entre une et trois nuitées dans la ville.

Par ailleurs, le nombre de visiteurs du Parlement européen a été évalué à environ de 150000 en 2010¹⁵.

¹¹ Centre National de la Recherche Scientifique.

¹² Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

¹³ Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif.

¹⁴ Etude sur le positionnement européen et international de Strasbourg (diagnostic et propositions stratégiques), par le Cabinet « Entreprises et Développement Régional » du 16 décembre 2010.

¹⁵ Chiffres donnés par le service du protocole du Parlement européen.

Au total, les institutions européennes génèrent la présence de plus de 10000 emplois sur le bassin de Strasbourg et Kehl. L'activité économique engendrée par ces institutions (transport, hébergement et commerce) donne lieu à la création de valeur ajoutée pour un montant d'environ 600 millions d'euros, représentant respectivement 4,3% de l'emploi total de la zone et 3,7% de sa valeur ajoutée¹⁶.

Mais a contrario, la présence du Parlement à Strasbourg engendre également des coûts : ceux-ci ont été évalués à 51,5 millions d'€uros, soit dix centimes d'€uros par citoyen européen par an, dans le rapport publié par l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs¹⁷.

Outre les institutions européennes, d'autres acteurs contribuent à l'attractivité de Strasbourg et de l'Alsace. Les entreprises internationales, les universités et grandes écoles, les prestigieux centres de recherche, les représentations diplomatiques témoignent du dynamisme et du rayonnement de la ville de Strasbourg et méritent d'être encore plus largement promus.

L'Europe a besoin plus que jamais dans cette période de l'adhésion des citoyens. C'est cette dimension que Strasbourg peut et doit développer en s'appuyant sur la présence du Parlement européen, élu par les citoyens, et en accentuant la place d'une Europe des droits de l'homme et de la citoyenneté.

¹⁶ Etude sur le positionnement européen et international de Strasbourg (diagnostic et propositions stratégiques), par le Cabinet « Entreprises et Développement Régional » du 16 décembre 2010.

¹⁷ Rapport « Le siège dans tous ses Etats » publié en février 2012 par l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs, sous la conduite de Pierre Loeb, en réponse au rapport de Mc Millan-Scott « A tale of two cities »

2^{ème} Partie - les propositions pour conforter la place de Strasbourg sur les plans européen et international

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour soutenir et renforcer la dimension européenne et internationale de Strasbourg :

2.1 Accentuer la démarche « *Strasbourg, capitale européenne de la démocratie, des droits de l'homme et de la citoyenneté* »

La vocation européenne et internationale de Strasbourg doit, pour être confortée, se fonder politiquement sur des éléments à la fois légitimes et originaux. Strasbourg doit marquer sa différence par rapport à d'autres grandes villes européennes et trouver sa propre voie.

Pour affirmer plus fortement cette identité, Strasbourg et l'Alsace - et plus largement la France et l'Allemagne - peuvent s'appuyer, en les valorisant, sur de nombreux atouts :

- la présence à Strasbourg de plusieurs institutions internationales : Parlement européen, Conseil de l'Europe, Cour européenne des droits de l'homme, etc¹⁸, ... qui génèrent une activité législative, intellectuelle, diplomatique intense ainsi que des retombées économiques ;
- Strasbourg doit s'affirmer comme siège de la démocratie européenne et de l'Europe des citoyens. Cette démocratie pourra s'appuyer sur le développement de la défense des droits de l'homme et la promotion de la paix en partant d'un humanisme rhénan renouvelé ;
- la situation frontalière avec l'Allemagne est déterminante ; le rôle historique et futur des relations franco-allemandes est fondamental dans l'évolution de l'Europe politique.

La démarche pourrait comprendre la création d'un « lieu » de référence de la citoyenneté européenne, tourné vers la transmission des valeurs de paix, de démocratie et de défense des droits de l'homme¹⁹. Doté d'une muséographie attrayante, d'animations ludiques, de documentations complètes sur le passé et surtout sur l'actualité, ce site permettrait à tout citoyen européen, et surtout aux jeunes, de s'imprégner des concepts et des valeurs européennes.

Ce lieu pourrait également permettre l'évolution de l'actuel Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) en renforçant sa mission d'aide aux citoyens européens dans leurs démarches en Europe (formalités, vie professionnelle, travail, déplacements...).

Inscrit sur le long terme, ce projet doit résolument préparer l'avenir institutionnel de l'Europe. Il est nécessaire d'y associer prioritairement les jeunes générations, par des actions organisées dans le cadre de leurs études ou par des événements spécifiques (rassemblements, forums, conférences...). Le CÉSER-Alsace propose que la Région développe des actions d'information en direction des lycéens, dans le cadre des crédits consacrés à l'animation de la vie lycéenne.

Il préconise également l'organisation d'actions ponctuelles régulières, à l'instar du « mois de l'Europe ».

Le CÉSER-Alsace soutient également l'initiative de la Ville de Strasbourg prévue en octobre, "le Forum mondial de la démocratie", qui rejoint les objectifs du CÉSER-Alsace de faire de Strasbourg la Capitale des droits de l'homme et de la citoyenneté.

¹⁸ Voir liste en annexe.

¹⁹ Proposition déjà effectuée lors d'un précédent avis et reprise récemment par la Ville de Strasbourg

2.2 Confirmer Strasbourg, siège unique du Parlement européen

L'importance de cette institution et les incertitudes qui entourent la pérennité de son existence à Strasbourg appellent à formuler des propositions claires et concrètes. Au-delà des querelles juridiques et politiques qui agitent le Parlement européen sur ce sujet depuis des décennies, le CÉSER-Alsace demande :

- que le chef de l'Etat réaffirme Strasbourg comme siège unique du Parlement ;
- que la lisibilité de la seule institution élue directement par les citoyens soit renforcée ;
- que le Secrétariat permanent du Parlement européen à Strasbourg soit renforcé ;
- que l'amélioration des conditions de travail des parlementaires, assistants, fonctionnaires, journalistes, soit poursuivie de façon prioritaire, en terminant la construction du siège du Parlement et en utilisant l'espace européen du Wacken en cours d'aménagement.

2.3 Promouvoir la dimension européenne de Strasbourg

L'organisation de grands événements internationaux et le renforcement des structures existantes permettra de consolider durablement la vocation internationale de la capitale alsacienne. Pour cela, le CÉSER-Alsace :

- demande à l'État français d'organiser à Strasbourg les grands sommets internationaux dont il a la charge ;
- demande la poursuite du soutien au développement de l'université de Strasbourg, qui est l'une des premières d'Europe ;
- souhaite que la Ville accueille de grandes manifestations d'envergure internationale notamment dans le domaine des arts et de la culture, attirant des visiteurs du monde entier et favoriser le partage des cultures ;
- propose que les dirigeants des principaux organismes engagés dans les actions de promotion européenne et internationale de Strasbourg (offices du tourisme, Comité Régional du tourisme (CRT), Strasbourg Événements...) mettent en œuvre une stratégie de valorisation coordonnée et plus visible. L'attractivité de Strasbourg doit être mieux affichée, notamment dans le cadre de l'opération annuelle « le mois de l'Europe » en mai ;
- demande que la Maison de l'Alsace à Paris prolonge ce rôle de promotion dans la capitale nationale ;
- sollicite du Bureau Alsace de développer davantage ses actions de promotion de Strasbourg, au sein de la capitale belge ;
- enfin, souligne la nécessité de mieux médiatiser et valoriser les événements politiques et diplomatiques qui se déroulent à Strasbourg.

2.4 Etre acteur à tous les échelons

Le soutien de la vocation européenne et internationale de Strasbourg doit mobiliser les Alsaciens, ainsi que l'ensemble des citoyens européens. Pour cela, différents leviers doivent être actionnés :

- afin de mieux identifier les institutions européennes souvent considérées comme des instances technocratiques, bureaucratiques, éloignées des préoccupations des peuples, il y a lieu de lancer une grande campagne d'information des citoyens sur le rôle et le fonctionnement des institutions européennes ainsi que sur les apports en termes de développement économique, intellectuel et culturel de la ville et de la région ;
- informer plus particulièrement les citoyens européens de l'apport des institutions européennes dans leur vie quotidienne et sur les aides dont ils pourraient bénéficier auprès de ces institutions dans leurs démarches en Europe ;
- mobiliser les collectivités, les associations, les acteurs économiques et sociaux, les acteurs politiques dont les parlementaires nationaux et européens, les organisations professionnelles pour participer activement à la promotion et au soutien de Strasbourg, capitale européenne à dimension internationale.
- convaincre le gouvernement français de faire de la vocation européenne et internationale de la ville une priorité nationale.

2.5 Améliorer l'accès, l'hébergement et l'accueil à Strasbourg

Lors des auditions, la plupart des intervenants ont insisté sur la nécessité d'améliorer les conditions de transports et d'hébergements. Les efforts engagés jusqu'à présent doivent être complétés. Le CÉSER-Alsace préconise :

- que l'aéroport d'Entzheim puisse proposer plus de liaisons vers les principales capitales européennes ; à ce titre, l'ouverture des lignes pourrait être accompagnée d'une politique touristique envers les destinations desservies, afin d'améliorer la rentabilité commerciale des lignes ;
- que les travaux engagés sur les liaisons ferroviaires soient poursuivis. Il relève notamment la nécessité de la création de la liaison ferroviaire de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse ainsi que la desserte par TGV de l'aéroport de Francfort. Il propose également l'amélioration de la desserte Strasbourg – Bruxelles, notamment lors des sessions parlementaires ;
- que les correspondances aériennes vers Strasbourg soient améliorées, notamment en permettant aux vols à destination de Strasbourg de décoller dans le terminal des vols internationaux ;
- que les efforts en matière de développement de l'hospitalité strasbourgeoise soient poursuivis dans le sens d'une adaptation des capacités d'accueil et de l'évolution de la pratique des langues étrangères. L'Alsace dispose d'atouts forts dans ce domaine (vins, gastronomie, cadre de vie...) qui doivent être valorisés par les acteurs de terrain ;
- qu'une politique d'information et de communication plus dynamique soit mise en place, par le biais de panneaux signalétiques dans les lieux publics (gare, aéroport...) et les principaux axes routiers pour faire connaître l'ensemble des manifestations en corrélation avec les institutions européennes. Il est important de faire le lien entre l'activité des institutions européennes et la vie quotidienne de la ville et des citoyens ;
- que la signalétique des institutions européennes, à l'intérieur de la ville, soit également améliorée.

2.6 Créer une gouvernance dédiée

Pour promouvoir, défendre et coordonner les actions consacrées à l'avenir européen et international de Strasbourg, il est indispensable de rassembler tous les acteurs concernés et de mettre en place une gouvernance dédiée présidée par la Ville légitimement dans son rôle naturel de chef de file.

Pour le CÉSER-Alsace, cette gouvernance ne peut se concevoir qu'avec la participation de principaux partenaires, qui seront ainsi amenés à poursuivre leur soutien au projet international, à savoir la Ville, la Région, les Départements, ou le futur Conseil d'Alsace, et l'État, qui pourrait détacher à Strasbourg un chargé de mission spécifiquement dédié.

Les associations, les acteurs économiques, ou encore les universités, qui mènent des actions de promotion de Strasbourg, les partenaires d'outre-Rhin concernés ainsi que toutes les instances européennes et internationales présentes à Strasbourg y participeraient également.

Le CÉSER-Alsace propose que cette gouvernance ait pour rôle :

- d'interpeller et d'accompagner les pouvoirs publics dans leurs actions ;
- de coordonner les différentes manifestations et initiatives ;
- d'impulser des actions nouvelles ;
- de permettre aux instances internationales de s'exprimer sur leurs attentes et leurs besoins.

Conclusion

L'objectif de cet avis est, conformément à la vocation du CÉSER-Alsace, d'éclairer les choix des instances politiques à partir d'informations et d'analyses.

La saisine du Président du Conseil régional est un signe de la détermination de la collectivité régionale à s'engager dans la promotion du rôle européen et international de Strasbourg, tout comme la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg partagent cet engagement.

La présence des institutions européennes à Strasbourg depuis plus de soixante ans, a créé une légitimité politique et morale pour la capitale régionale à se revendiquer « Capitale européenne ». Elle a aussi généré des obligations qui pèsent sur Strasbourg, et au-delà sur l'Alsace dans son ensemble. Les maires de Strasbourg, Pierre Pflimlin, qui fit construire des bâtiments à l'usage exclusif du Parlement européen au milieu des années 70, puis Catherine Trautmann qui entreprit de faire construire un hémicycle propre au Parlement européen dans les années 90 ont, notamment avec le soutien et la garantie financière de l'Etat, renforcé le destin européen de Strasbourg.

Le développement de l'ensemble des institutions européennes et le renforcement du siège du Parlement européen à Strasbourg demeurent un objectif prioritaire.

Ce dossier doit être géré et animé au plus haut niveau des collectivités et de l'Etat en vue de coordonner les efforts de tous les acteurs dans un souci de rationalité, d'économie et d'efficacité.

Le moment est opportun et urgent : d'une part, l'actuel président du Parlement, le socialiste allemand Martin Schulz, a récemment rappelé son attachement à Strasbourg²⁰. Il est soutenu par un important réseau de députés européens dont quatre alsaciens de sensibilités différentes, dont le Président du PPE, premier groupe politique du Parlement, Joseph Daul ; d'autre part, le maire de Strasbourg, Roland Ries, auteur d'un rapport sur le rôle européen de Strasbourg²¹, est engagé dans la promotion de cette vocation, ainsi que le président de la Région Alsace, Philippe Richert. Enfin, le nouveau chef d'Etat, sera appelé à se positionner rapidement sur le sujet.

L'Europe à Strasbourg revêt un caractère politique, celui de capitale d'une communauté de valeurs fondée autour de la construction, de la démocratie européenne et du respect des droits de l'homme.

²⁰ « *Je suis en faveur de Strasbourg parce que je pense que le siège du Parlement est à Strasbourg* », affirmation de M. Martin Schulz lors d'une émission d'une radio suédoise le 24 mars 2012.

²¹ Rapport de mission au Premier Ministre « renforcer la vocation européenne de Strasbourg » Roland Ries, octobre 2001.

Annexes

Annexe 1 : lettre de saisine du Président Philippe Richert du 24 juin 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



C O N S E I L
R É G I O N A L

PHILIPPE RICHERT
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE
MINISTRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur Bernard STALTER
Président
CESER Alsace
1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG

Strasbourg, le **24 JUIN 2011**

Monsieur le Président

Monsieur François FILLON, Premier Ministre, vient de demander à Monsieur le Préfet de Région d'ouvrir les négociations en vue de conclure un prochain contrat triennal "*Strasbourg, capitale européenne*". Marquant ainsi l'attachement de la France à la vocation européenne de Strasbourg, siège du Parlement Européen, il confirme l'intérêt porté par le Gouvernement au renforcement du rayonnement européen et international de Strasbourg. Ces négociations devraient aboutir au début du mois de décembre 2012.

Afin d'accompagner les travaux et d'enrichir les réflexions de l'Etat et des collectivités territoriales intéressées, je souhaiterais que le CESER Alsace puisse rendre un avis sur "*L'avenir européen et international de Strasbourg*".

Les travaux du CESER pourraient ainsi apprécier les voies et moyens qui sont ouverts pour consolider l'ancrage du Parlement Européen à Strasbourg. Le traitement de l'accessibilité de Strasbourg est un thème majeur, mais il conviendrait également d'envisager les actions à la portée des acteurs locaux pour contribuer à renforcer la présence des services du Parlement à Strasbourg.

Outre le Parlement Européen, Strasbourg est également riche de la présence de plusieurs dizaines d'autres institutions ou instances européennes et internationales au premier rang desquelles figurent le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme. Cette présence consolide indéniablement la vocation internationale de la métropole régionale. Elle place Strasbourg, toutes proportions gardées, au même rang que Genève, voire New York, qui toutes deux, sans avoir le statut de capitale nationale, accueillent des institutions internationales.

Ce contexte impose des obligations à Strasbourg en matière d'accueil de délégations étrangères, de touristes de tous horizons ou de manifestations d'envergure mondiale. Vos travaux éclaireront les décisions des acteurs locaux qui pourraient être menées pour développer la vocation internationale spécifique de Strasbourg.

1, PLACE ADRIEN ZELLER - B.P. 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX
TÉL. 03 88 15 68 67 - FAX 03 88 15 68 15
Serveur Internet : <http://www.region-alsace.eu/>

L'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur à Strasbourg, reconnue par les récents succès des projets lauréats du Programme Investissements d'Avenir, souligne l'importance d'un environnement intellectuel de qualité, véritable terreau de la vie économique, culturelle et sociale régionale. Votre avis contribuera à mieux apprécier les conditions qu'il convient de réunir dans ce domaine de l'attractivité universitaire, concomitamment aux efforts centrés sur les institutions et les instances internationales présentes à Strasbourg.

Enfin, et parce qu'ils bénéficient à nos concitoyens, j'attacherais du prix aux propositions que vous formulerez afin de développer le niveau et la qualité des services offerts par notre région et par Strasbourg à la communauté internationale présente en Alsace.

Votre réflexion pourra débiter sans attendre la transmission ultérieure du contrat triennal qui sera également soumis à votre avis au titre de la présente saisine, dès qu'il aura été finalisé.

Mes services restent bien entendu à votre disposition afin que vous puissiez conduire vos travaux dans les meilleures conditions.

En vous remerciant pour l'activité de votre Conseil, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Trs,
Philippe Lelièvre
L. Lelièvre

Annexe 2 : Liste des organismes européens ayant leur siège à Strasbourg

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est un organisme intergouvernemental, fondé en 1949 par 10 Etats européens. Il compte 47 pays membres aujourd'hui et concerne 800 millions d'européens. Son but premier est de créer sur tout le continent européen un espace démocratique et juridique commun, en veillant au respect de valeurs fondamentales.

Deux ans après sa fondation, le Conseil de l'Europe est amené à partager ses locaux avec la CECA, qui tient ses premières sessions à Strasbourg.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe compte 318 membres qui se réunissent quatre fois par an à Strasbourg, auxquels s'ajoutent 2.086 agents fonctionnaires, dont 2.045 sur le site de Strasbourg, ainsi que 242 contractuels, soit au total 2287 agents rémunérés sur le site de Strasbourg²².

Les représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe sont évaluées à 800 personnes, auxquelles doivent s'ajouter les observateurs permanents, soit 185 personnes.

L'impact de ces présences à Strasbourg sur l'économie locale (masse salariale, principales consommations intermédiaires, achats et contrats de prestations de services...) est significatif.

Le Parlement européen

L'évolution du Parlement est étroitement liée à la succession des **traités**, jusqu'à l'actuel traité de Lisbonne. Ces traités ont transformé la CECA en ce qui est devenu aujourd'hui l'Union européenne et en définissent les règles de fonctionnement et le champ d'action.

Au fil du temps, des **jalons** importants, tels l'introduction de l'euro et l'élargissement de l'Union, ont marqué de leur empreinte l'évolution du Parlement, de ses pouvoirs et de sa composition.

Ces dernières décennies, le Parlement européen a acquis petit à petit davantage de pouvoirs. Aujourd'hui, il est co-législateur dans quasiment tous les pans de la législation de l'Union européenne. Avec le Conseil, il adopte ou modifie les propositions qui émanent de la Commission, dont il supervise également les travaux. Il adopte aussi le budget de l'Union européenne.

Lors du Conseil européen d'Édimbourg des 11 et 12 décembre 1992, les gouvernements des États membres sont parvenus à un accord sur les sièges des institutions, aux termes duquel :

- le Parlement a son siège à Strasbourg, où se tiennent les douze périodes de session mensuelles, y compris la session budgétaire ;
- les périodes de session plénière additionnelles se tiennent à Bruxelles ;
- les commissions parlementaires siègent à Bruxelles ;
- le secrétariat général et ses services sont installés à Luxembourg.

Pourtant, pour la première fois, le 18 décembre 2006, le Parlement s'est réuni pour une séance plénière supplémentaire à Bruxelles, aussitôt après le Conseil européen des 15 et 16 décembre 2006.

Le Parlement européen compte aujourd'hui 754 députés européens, présents lors de 12 sessions de 4 jours à Strasbourg par an; il fonctionne avec un personnel réduit hors sessions parlementaires (150 personnes), dont 60 environ appartiennent aux services du Médiateur européen qui est hébergé dans ses locaux.

La Cour européenne des droits de l'homme

Instituée en 1959, la Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction internationale compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme.

Depuis 1998, la Cour siège en permanence et peut être saisie directement par les particuliers. En près d'un demi-siècle, la Cour a rendu plus de 10 000 arrêts, obligatoires pour les Etats concernés.

Ses effectifs (47 juges et 640 agents) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.

²² Etude sur le positionnement européen et international de Strasbourg (diagnostic et propositions stratégiques), par le Cabinet « Entreprises et Développement Régional » du 16 décembre 2010.

Le Médiateur européen

Le Médiateur européen est un organe de contrôle de l'Union européenne. Il sert d'intermédiaire entre les citoyens et les autorités européennes. À ce titre, le Médiateur européen renforce les droits des citoyens européens ainsi que le caractère démocratique de l'Union européenne.

Le Médiateur européen a pour mission d'enquêter sur des cas de « mauvaise administration » dans les agissements des institutions, des organes et des organismes de l'Union européenne. Le terme « mauvaise administration » désigne une situation dans laquelle une institution de l'Union enfreint les procédures administratives, les principes de bonne administration ou les droits de l'homme.

Ses effectifs (60 personnes) et son budget sont rattachés à ceux du Parlement européen.

Le Centre européen de la jeunesse

Créé en 1972, le Centre européen de la Jeunesse est un organisme qui travaille avec des organisations gouvernementales de jeunesse et des professionnels du domaine de la jeunesse. Ses effectifs et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.

La Pharmacopée européenne

La Pharmacopée européenne est un organisme fondé en 1964 par la Convention relative à l'élaboration de la pharmacopée européenne. Elle contribue à unifier les normes des différentes pharmacopées nationales ainsi qu'à harmoniser et à valider les méthodes de contrôle des médicaments à usage humain ou vétérinaire.

La Pharmacopée européenne compte aujourd'hui 37 membres. Ses effectifs (206 personnes) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.

L'Observatoire européen de l'audiovisuel

L'Observatoire européen de l'audiovisuel compte 37 États membres. Il a pour but d'assurer une plus grande transparence du secteur de l'audiovisuel en Europe et également de répondre aux besoins en information des professionnels de l'audiovisuel.

Ses effectifs (18 personnes) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.

Les relais d'information de l'Union européenne

➤ **Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE)**

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) fait partie du réseau Europe Direct, réseau d'information officiel de l'Union européenne. Il a pour vocation de renseigner le grand public et le public averti sur le fonctionnement des institutions et sur l'actualité des politiques européennes.

➤ **Enterprise Europe Network**

L'Enterprise Europe Network est un service d'information et de conseil sur les questions européennes. Son objectif est de soutenir le développement des entreprises sur le marché européen par une meilleure connaissance de la réglementation de l'Union et un accès facilité aux modes de financement et aux programmes proposés par l'Union européenne.

➤ **Antenne Media**

L'Antenne Média est un relai d'information de l'Union européenne.

Ses effectifs (3 personnes) et son budget sont rattachés à ceux du Parlement européen.

➤ **Les Centres de documentation européenne**

Les objectifs principaux du réseau de Centres de documentation européenne consistent à aider les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (ENA, IHEE, CEIE²³) à promouvoir et à développer l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne, à encourager ces institutions à participer au débat sur l'intégration européenne et contribuer, dans le souci d'accroître la transparence, à faire connaître les politiques de l'Union européenne à l'ensemble des citoyens européens.

²³ ENA : Ecole Nationale d'Administration, IHEE : Institut des Hautes Etudes Européennes, CEIE : Centre d'Etudes Internationales et Européennes

Les effectifs des centres de documentation et leurs budgets sont rattachés à ceux du Parlement Européen.

Autres organisations à vocation européenne siégeant à Strasbourg

- **L'état major de l'Eurocorps**, situé à Strasbourg emploie 1000 militaires et civils, regroupant cinq « nations cadres », la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne auxquelles s'ajoutent la Grèce, la Pologne, l'Italie et la Turquie.
- **Arte** est une chaîne de télévision généraliste franco-allemande de service public à vocation culturelle européenne. La chaîne Arte est un groupement européen d'intérêt économique (GEIE).
ARTE rassemble 430 permanents et 400 intermittents du spectacle, soit une estimation de 630 salariés en équivalent temps plein.
- **Eurimages** est le Fonds du Conseil de l'Europe pour l'aide à la coproduction, à la distribution et à l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes. Créé en 1988 sur la base d'un accord partiel, il réunit à l'heure actuelle 35 Etats membres. Son but est de promouvoir le cinéma européen en stimulant la production et la circulation des œuvres et en favorisant la coopération entre professionnels.
Ses effectifs (18 personnes) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.
- **La Fondation européenne de la science** (« European science foundation » - ESF) est une association regroupant 78 organisations scientifiques de 30 pays européens. Son objectif est de promouvoir la recherche scientifique et d'améliorer la coopération européenne dans ce domaine, d'émettre des avis sur des questions scientifiques stratégiques, d'encourager la mobilité des chercheurs, d'améliorer la mutualisation des moyens. Elle a été fondée en 1974 et occupe 89 personnes.
- **Centre Informatique de Schengen de Strasbourg**
Le système d'information Schengen, aussi appelé SIS, est un fichier informatique utilisé par certains Etats membres de l'Union européenne dans le cadre de la Convention de Schengen et de la coopération policière européenne. Les différents services de sécurité peuvent y consulter ou y enregistrer des informations sur des personnes ou des objets. Ses effectifs (50 personnes) et son budget sont rattachés à ceux du Parlement européen.
- **La Commission Centrale pour la navigation du Rhin**
Créée en 1816, la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin a, entre autres, pour vocation d'assurer la prospérité et la sécurité de la navigation sur le Rhin.
- **L'Assemblée des Régions d'Europe**
Créée en 1985, l'Assemblée des Régions d'Europe regroupe 30 pays européens et œuvre pour la démocratie, la solidarité et le développement de la coopération interrégionale en Europe.

Autres organismes rattachés au Conseil de l'Europe

- **La Banque de Développement**
La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, son champ d'action s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'intervention contribuant directement à promouvoir la cohésion sociale en Europe.
Ses effectifs (dont 8 personnes à Strasbourg) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.
- **Le Groupe Pompidou de Coopération Policière en matière pénale**
La coopération policière et judiciaire en matière pénale (ex-Justice et affaires intérieures, JAI) était le troisième et le plus récent des trois piliers instaurés par le traité sur l'Union Européenne.

Depuis le traité d'Amsterdam (1997), la coopération policière et judiciaire prend place dans le cadre officiel d'un « espace de liberté, de sécurité et de justice » commun. Ses effectifs (dont 12 personnes à Strasbourg) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.

➤ **GRECO (Groupe d'Etats contre la Corruption)**

Selon l'article 1er du statut adopté en 1999, le GRECO a « pour objet d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en veillant à la mise en œuvre des engagements qu'ils ont pris dans ce domaine, par le biais d'un processus dynamique d'évaluation et de pression mutuelles. »

Ses effectifs (11 personnes à Strasbourg) et son budget sont rattachés à ceux du Conseil de l'Europe.

Annexe 3 : Ambassades et Consuls à Strasbourg et environs²⁴ (hors représentations consulaires)

Ambassades :

Ambassade du Mexique

8 bd Président Edwards
67000 Strasbourg

Consulats

Consulat Général d'Algérie

101 route Schirmeck - B.P. 45
67036 Strasbourg Cedex 02

Consulat Général d'Allemagne

6 quai Mullenheim
67000 Strasbourg

Consulat Général d'Autriche

29 avenue de la Paix
67000 Strasbourg

Consulat Général de Belgique

41 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Consulat du Chili

17 rue de Rosheim
67000 Strasbourg

Consulat Général de Chine

35 rue Bautain
67000 Strasbourg

Consulat du Danemark

31 rue Jean Wenger Valentin
67000 Strasbourg

Consulat Général d'Espagne

13 quai Kléber
B.P 26 R1
67001 Strasbourg Cedex

Consulat Général des États-Unis d'Amérique

15 avenue d'Alsace
67082 Strasbourg Cedex

Consulat de Finlande

8 quai des Pêcheurs
67000 Strasbourg

Consulat de Géorgie

17 route d'Eschau
B.P. 303 08
67411 Illkirch Cedex

²⁴ Source : Centre d'information sur les institutions européennes

Consulat de Grèce

49 avenue des Vosges
67000 Strasbourg

Consulat d'Islande

9 rue du Marais Vert
B.P. 50023
67068 Strasbourg Cedex

Consulat d'Israël

20 rue Gottfried
67000 Strasbourg

Consulat Général du Japon

"Tour Europe"
20 place des Halles
67000 Strasbourg

Consulat de Lettonie

52 rue du Tivoli
67000 Strasbourg

Consulat Général du Luxembourg

65 allée de la Robertsau
67000 Strasbourg

Consulat de Malte

51 avenue de la Forêt Noire
67000 Strasbourg

Consulat Général du Maroc

7 rue Erckmann-Chatrian
67000 Strasbourg

Consulat de Monaco

30 rue de la Première Armée
67000 Strasbourg

Consulat Royal de Norvège

5 allée de l'Euro
67205 Oberhausbergen

Consulat des Pays-Bas

12 rue Wimpheling
67002 Strasbourg Cedex

Consulat du Pérou

10 place du Temple Neuf
67000 Strasbourg

Consulat Général du Portugal

16 rue Wimpheling
67000 Strasbourg

Consulat Général de Roumanie

25 rue Trubner
67000 Strasbourg

Consulat Général de Russie

6 place Sébastien Brant
67000 Strasbourg

Consulat de Sénégal

27 place Kléber
67000 Strasbourg

Consulat de la Serbie

26 avenue de la Forêt Noire
67000 Strasbourg

Consulat de Suède

B.P. 30271
67007 Strasbourg Cedex

Consulat Général de Suisse

23 rue Herder
67083 Strasbourg Cedex

Consulat Tchèque

2 rue Baldung Grien
67000 Strasbourg

Consulat de Tunisie

6 rue Schiller
B.P. 147
67004 Strasbourg Cedex

Consulat Général de Turquie

10 rue Auguste Lamey
67000 Strasbourg

Remerciements

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

Par ordre alphabétique :

Sandrine Bélier	Députée européenne
François Bouchard	Directeur général des Services
François Brunagel	Chef du protocole
Joseph Daul	Député Européen
Claude Feurer	Directeur
Pierre Gey	Directeur Général des services
Jean-Jacques Gsell	Président de l'Office du Tourisme de Strasbourg et de sa région
Hiroshi Karube	Consul Général du Japon
Alain Lamassoure	Député européen
Pascal Mangin	Vice-président de la 14 ^e commission de la Région Alsace
Bernard Posselt	Député Européen
Roland Ries	Maire de Strasbourg Sénateur du Bas-Rhin
Philippe Roesch	SGARE adjoint
Michèle Striffler	Députée Européenne
Véréna Taylor	Chef du protocole
Catherine Trautmann	Députée européenne

Contact

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace – Tél. : 03 88 15 68 00 – ceser@region-alsace.eu

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>